

## REFONTE DES GRILLES DE LA CATEGORIE B

Vous trouverez sur le site le FPI n° 05 du 8 avril 2009 - Refonte des grilles de la catégorie B (adresse : http://www.ufe-cfdt.org//carrieres/categoriel/FPI-05\_08-04-09.pdf). Ce FPI traite essentiellement du projet de restructuration des corps de catégorie B. Il présente l'ensemble des caractéristiques du projet avec l'organisation en grades (2 ou 3 suivant les niveaux de recrutement bac ou bac plus 2), les échelles indiciaires pour chacun des grades, les modalités d'avancement et les propositions de reclassement.

Les indices portés sur les échelles de reclassement (actuelles et futures) sont les indices bruts. Deux cas sont traités pour les reclassements de la situation actuelle à la situation future. Le premier, concerne les corps de la filière administrative, notamment SAE et corps similaires, le second, concerne les techniciens supérieurs de l'équipement.

Les discussions sur ce projet ont été conduites au niveau fonction publique. La CFDT Fonctions Publiques (UFFA CFDT\*) a toujours revendiqué des grilles identiques pour l'ensemble des fonctionnaires par catégorie. Cela a été réalisé pour la catégorie C avec les accords Jacob. C'est aujourd'hui proposé pour les B. Même si les administrations sont invitées à fusionner les corps proches (par exemple contrôleurs et techniciens) cette grille unique ne signifie pas corps unique. Ce projet de nouvelle grille s'appliquerait à tous les corps de catégorie B, d'ici 2011. Les fusions pourraient permettre de bénéficier plus vite des mesures proposées. En fonction du niveau de recrutement, les conditions d'entrée dans cette grille sont différentes : soit au premier grade (bac) soit au second grade (bac+2).

L'engagement de la CFDT Fonctions Publiques dans les discussions sur les carrières de la catégorie B, en février 2008, visait à en connaître les dispositifs, proposés par le gouvernement, et à agir pour les améliorer. Après de nombreuses réunions, si le projet du gouvernement a bougé : la carrière est ramenée de 35 à 33 ans voire 32 ans, et les corps du B type (SAE, CTT, IPCSR, CTRL...) seront mieux reclassés notamment à grade égal. Les indices sont légèrement améliorés mais, ce projet manque d'ambition. Il présente d'après notre analyse des reculs en terme de déroulement de carrière.

Cette restructuration de la grille s'appliquera à chacun des corps de fonctionnaires de catégorie B suivant une procédure et des délais à déterminer. Une réunion est programmée avec la DRH, le 23 avril 2009, pour aborder cette question de mise en œuvre au sein de notre ministère.

Les ministères sont encouragés à profiter de cet exercice pour, avec cette restructuration, mener des fusions de corps. Le projet de fusion des corps de contrôleurs et de techniciens supérieurs fera assurément partie des projets de notre administration.

L'USEE-CFDT travaille à une présentation, par corps, des propositions du gouvernement et à leur analyse.

\* UFFA CFDT : <u>U</u>nion des <u>F</u>édérations des <u>F</u>onctions publiques et <u>A</u>ssimilés CFDT